

PROCES VERBAL de séance du CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2024

PRESENTS : MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick – BERGOUGNOUX Jérémie - DA ROCHA Séverine - FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand - JAUDOIN Arnaud - COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés : JAQUE Eric - BLANCHARD Pierre (pouvoir à Mme RENAULT) - TOURAQUET Delphine - DOUCET Ludovic -

SECRETAIRE : Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2024-023 : COMPTE RENDU DE L'APPEL D'OFFRES RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE CLASSE 36 rue Pierre LOYAU et signature des marchés :

Monsieur le Maire fait part des résultats de l'appel d'offres pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une classe dans l'ancien logement de fonction 36, rue Pierre Loyau à MENNETOU, validés par la commission d'appel d'offres du 11 juin 2024, ci-après :

Lot	Désignation	Entreprises retenues	Montant HT
1	Démolition, curage, gros œuvre, ravalement, etc...	CHEVY fils	154.273,27 €
2	Menuiseries extérieures et intérieures	MENUISERIE DES FORGES	43.853,96 € + 2.658,24 € plus value <hr/> 46.512,20 €
3	Chapes, revêtements de sols, faïences	COULEURS ET LUMIERES	4.625,08 €
4	Platrerie, isolation	CR PEINTURES	20.532,03 €
5	Electricité	BIGOT	22.233,30 €
6	Plomberie, chauffage	IODE	28.023,00 € - 4.035,00 € * <hr/> 23.988,00 * moins value chaudière

7	Peintures	SPB	6.127,00 € + 1.514,82 € plus value <hr/> 7.641,82 €
TOTAL	HT		279.805,70 €
TOTAL	TTC		335.766,84 €

Le montant des travaux révèle une augmentation importante par rapport aux prévisions, en raison notamment des modifications de liées aux préconisations du service départemental de l'Architecture.

Il confirme la signature des marchés correspondants et le début des travaux en septembre 2024.

DCM 2024-024 : autorisation de signature de la convention Intercommunale d'attribution de logements sociaux :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Convention Intercommunale d'Attribution de logements sociaux élaborée par la CCRM, avec l'aide des élus des Communes concernées.

Après un résumé des termes de cette convention, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DCM 2024-025 : PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE, à partir du 1^{er} janvier 2025

Le Compte Financier Unique s'imposera à toutes les collectivités locales d'ici 2027. Il a pour finalité de fusionner le Compte de Gestion (tenu par le comptable public) et le Compte Administratif (tenu par la collectivité et que nous adoptons chaque année au moment du vote du BP). Le passage bien digéré (par Sylvie) au format comptable M57 nous rend éligible à un passage anticipé à ce CFU.

Ce dernier a pour but de :

- simplifier les procédures.
- améliorer la lisibilité.
- rationaliser l'information.
- dématérialiser.
- faciliter la mise en œuvre grâce à la dernière version du logiciel TOTEM.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur un passage anticipé au CFU au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce pour un passage au Compte financier Unique à compter du 1^{er} janvier 2025, pour le budget principal et le Budget annexe du lotissement de la Blatière.

DCM 2024-026 : CONDITIONS DE GESTION CAMPING 2025

Le gardien actuel du Camping est actuellement employé en contrat aidé annualisé jusqu'à mi janvier 2025 et souhaite savoir si cet emploi sera pérennisé à la suite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité souhaite que les emplois de gardien du Camping restent des emplois à caractère saisonnier, notamment pour ne pas impacter les choix des futurs élus sur le mode de fonctionnement à venir du camping.

Objet : QUESTIONS DIVERSES

Monsieur THORIN informe le Conseil Municipal des négociations qu'il a menées pour le renouvellement du contrat de fourniture d'électricité avec ENGIE,

Il informe également de la signature du permis de construire alloué à la Société PHOTOSOL,

Le 3 mai 2024, lieu-dit « les Barres ».

Fait à Mennetou-sur-Cher le 2 août 2024

Le Maire,

La secrétaire de séance,